BAND

VALEUR

Echangeur
le 18/10/10

SECAM
Société Anonyme au capital de 37.500 euros
Siège social : Saint Amancet – 81110 DOURGNE
SIREN 328 064 381 R.C.S. CASTRES

1669

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 2010

PROCES-VERBAL

Le lundi 10 mai 2010 à 16 heures, les Administrateurs de la Société SECAM se sont réunis en Conseil d'Administration, dans les bureaux de la Société CARRIERES DE LA NESTE à MONTEGUT (65150), sous la présidence de Philippe DURAND.

Sont présents :

- Philippe DURAND, Président,
- Jean-Claude VERMEULEN, représentant permanent de VERMEULEN MATERIAUX, Administrateur,
- Sébastien LANGLOIS, Administrateur,

Absents excusés :

- Philippe DUFOUR, représentant permanent de FABRIMACO, Administrateur,
- Bernard TRIPONEL, Administrateur,
- Rémy DAUBIE, Administrateur,
- le Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes.

Le quorum de la moitié au moins des Administrateurs étant atteint, le Conseil délibère valablement.

Patrick LABARBE est désigné comme secrétaire du Conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30 mars 2009.

Le projet de procès-verbal est approuvé.

2. Situation et activité de la Société en 2009.

Le résultat net s'élève au 31 décembre 2009 à 599.703 euros contre 817.156 euros en 2008, pour un chiffre d'affaires de 3.852.693 euros, en diminution d'environ 18,2 %.

3. Examen et arrêté des comptes de la société pour l'exercice 2009.

Le Président présente au Conseil les comptes annuels de l'exercice 2009 qui font ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de 3.852.693 euros contre 4.708.040 euros en 2008.

Le Conseil, après examen, arrête les comptes à soumettre à l'Assemblée qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 599.703 euros, après charges d'impôt sur les sociétés de 365.178 €

Le Président relève que le résultat d'exploitation s'établit, après dotation de 285.446 euros aux amortissements économiques, à 984.249 euros, en diminution d'environ 22,2 % par rapport à 2008.

Le résultat financier est de 3.589 euros contre 24.565 euros en 2008.

Il est rappelé, à l'examen du tableau des cinq derniers exercices, que pour l'exercice 2008, le résultat était bénéficiaire de 817.156 euros après charge nette d'impôts sur les sociétés de 437.495 euros.

4. Perspectives 2010.

Pour l'ensemble de l'année 2010, le chiffre d'affaires H.T. pourrait être en légère augmentation par rapport à 2009.

5. Projet d'affectation et de répartition des résultats de l'exercice 2009.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de proposer à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net

qui s'élève à	599.703,01 €
augmenté du report à nouveau antérieur	437,13 €
soit un montant disponible de	600.140,14 €
à la distribution d'un dividende pour un montant total de	598.875,00 €
et le solde au report à nouveau, soit	1.265,14 €

6. Commissariat aux comptes

Le conseil constatant la démission du Cabinet KPMG de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, décide de proposer à l'assemblée la nomination du Cabinet CFCA (36 Avenue Hoche – 75008 PARIS) pour une durée de six exercices, qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Le Conseil exprime au cabinet KPMG ses remerciements et sa satisfaction pour la qualité du travail et des relations établies dans le cadre de sa mission.

7. Changement de Représentant permanent

Il est indiqué que, par lettre en date du 5 mai 2010, Emmanuel JEANNINGROS est désigné comme nouveau représentant permanent de FABRIMACO à compter de ce jour.

8. Hygiène et sécurité.

L'état des accidents du travail déplorés en 2009 est porté à la connaissance du Conseil.

Il est indispensable que chacun demeure sensibilisé à cette question, que les consignes de sécurité soient strictement appliquées et que l'effort de prévention soit maintenu de telle manière qu'aucun accident ne soit à déplorer dans le futur.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

La liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la société au cours de l'année 2009 est présentée par le Président. Ce document sera, conformément à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, communiquée aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes.

10. Préparation de l'Assemblée générale.

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée générale ordinaire le 28 juin 2010 à 9 heures à ECHANGEUR SUD OUEST, 6 Avenue Charles Lindbergh à Mérignac (33700), sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation de ces rapports et des comptes annuels de l'exercice 2009. Quitus aux administrateurs,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice 2009,
- Démission du Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaires aux comptes titulaire
- Pouvoirs.

Le Conseil met au point le texte du rapport de gestion ainsi que les résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le Président Un Administrateur Le Secrétaire

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ECHANGEUR Direction juridique
6 avenue Charles Lindbergh
BP 10232
33708 MERIGNAC CEDEX

V/REF : PL/DG/0295/2010
N/REF : 83 B 147 / 2010-A-1669

Le Greffier du Tribunal de Commerce CASTRES certifie qu'il a reçu le 18/10/2010,

P.V. du conseil d'administration du 10/05/2010
- Changement du représentant permanent d'un administrateur

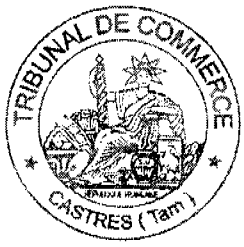
Concernant la société

SECAM
Société anonyme
Saint-Amancet
81110 Dourgne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1669 le 18/10/2010
R.C.S. CASTRES 328 064 381 (83 B 147)

Fait à CASTRES le 18/10/2010,

Le Greffier



TRANSFERT

LIEU-DIT